



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 janvier 2015

COMPTE-RENDU
PROCES VERBAL DE SEANCE

Présents : Mmes Anny SANLAVILLE, Marie-Thérèse RIGAUDIER, Christine NAVARRO, Agnès BOCQUEL, Ghislaine SANDON. MM Emmanuel GENIQUET, Didier ALBAN, Frédéric BRU, Gilles LEMOINE, Franck BERNARD, Eric URIDAT, Philippe MOREL, Christophe MOYNE, Daniel DELAGNEAU, Thierry LABRUYERE.

Pouvoirs :

Catherine MORLON donne pouvoir à Daniel DELAGNEAU
Dominique GUINET donne pouvoir à Marie-Thérèse RIGAUDIER
Aurélie VARRIER donne pouvoir à Anny SANLAVILLE

Absente excusée : MME Véronique VERDIER

Emmanuel GENIQUET est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

Délibérations :

- Convention avec la SPA

Présentation exécuté budgétaire 2014

Débat d'orientation budgétaire

Présentation pour avis du schéma d'aménagement hameau du Bady.

Examen de devis,

Compte rendu de commissions

Questions diverses

Franck Bernard pose la question de la signalétique sur la zone artisanale des Plagnes eu égard à la dangerosité.

Le compte-rendu du conseil municipal du 9 Décembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

I - Convention avec la SPA

Madame le Maire rappelle que la commune est chargée de récupérer les animaux errants sur la commune. Pour cela la Société Protectrice des Animaux (SPA) propose à la commune une convention qui couvre la capture, l'enlèvement et la garde des animaux.

Cette convention a un coût pour la collectivité de 0,32€ par habitant soit 515.52 € pour 2015.

Elle précise que si cela est possible la commune essaie de retrouver le propriétaire par l'intermédiaire de Monsieur JF BOISSON président du club AGILITY qui est équipé d'un lecteur de puces, ce qui permet de régler ce genre de problème très rapidement.

Emmanuel GENIQUET souhaite que quelque chose soit fait afin que les propriétaires d'animaux (chiens) habitués aux fugues soient mis devant leurs responsabilités quitte à faire en sorte qu'ils aillent chercher leur animal dans les locaux de la SPA à Dompierre sur Veyle ce qui les obligerait à payer ce service.

La SPA propose également ses services pour la capture et la stérilisation des chats errants vivants dans des lieux publics, source de difficultés. La méthode appliquée de longue date consistant à tenter d'éradiquer les chats à largement démontré ses limites. La meilleure solution pour éviter ces colonisations, réside dans une gestion durable des chats libres qui consiste à procéder à leur capture pour les identifier et les stériliser puis les relâcher sur le territoire qu'ils occupent. Pour que cela soit possible, les chats doivent avoir colonisés le domaine public. Mme le Maire propose qu'une telle action soit décidée au coup par coup suivant les besoins.

Après discussion, les conseillers municipaux votent à **l'unanimité** la proposition de convention avec la SPA pour la capture, l'enlèvement et la garde des animaux, pour 0.32€ par habitant, et autorise Mme le Maire à signer cette convention.

II – PRESENTATION EXECUTE BUDGETAIRE 2014 :

Mme le Maire rappelle que le Débat d'Orientation Budgétaire n'est obligatoire que dans les collectivités de plus de 3.500 habitants. A Sainte-Euphémie, les élus ont fait le choix depuis 2009 de tenir un débat sur les orientations budgétaires lors de la séance précédant le conseil municipal d'adoption du budget primitif. Elle donne la parole à Emmanuel GENIQUET, Adjoint aux finances.

Avant de présenter les résultats 2014, Monsieur Geniquet précise que les travaux de pointage avec les comptes du comptable public n'ont pas encore été réalisés et que les chiffres présentés ne sont donc pas encore validés par le comptable.

Résultats comptables 2014 prévisionnels :

Résultat section fonctionnement 2013	165 351.59 €
Recettes de fonctionnement 2014	768 153.28 €
Dépenses de fonctionnement 2014	656 569.87 €
Résultat section fonctionnement 2014	111 583.41 €
Résultat cumulé fonctionnement	276 935.00 €

Recettes d'investissement 2014	215 246.36 €
Dépenses d'investissement 2014	206 683.70 €
Résultat 2013	- 18 711.18 €
Résultat 2014	8 562.66 €
Résultat cumulé investissement	- 10 218.45 €

Globalement la section de fonctionnement est excédentaire de 111 583.41 €.

En investissement, le solde est excédentaire de 8 562.92 € €, ce qui, cumulé avec le déficit de 2013 de 18 781.11 €, donne un résultat de clôture en investissement négatif de 10 218.45 €, auquel il faut ajouter les crédits reportés.

Il rappelle qu'un résultat d'investissement déficitaire est normal et courant, et la nomenclature comptable M14 applicable aux communes prévoit que le financement de la section d'investissement s'effectue notamment par un excédent de fonctionnement.

Les résultats 2014 sont présentés dans le détail.

Perspectives 2015 et années suivantes : vigilance sur les dépenses de fonctionnement, en effet les dotations de l'Etat sont en baisse constante.

- Pour ce qui concerne :

- la location du portakabin à l'école, une réflexion est à engager pour une construction en dure (13 391.88 € de location à l'année)
- Le copieur de l'étage : ne pas renouveler le contrat de location permettrait une économie d'environ 1000 € par an. Mme le Maire trouve dommage de « rogner » le travail fait par Frédéric Bru lors du changement de prestataire de service pour la location des copieurs, elle préconise d'utiliser celui de l'accueil. Emmanuel Geniquet propose l'achat d'une imprimante bureautique.

III – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Une discussion s'ensuit sur les travaux et actions à mener, constituant la base de réflexion et de discussion entre les élus afin de déterminer des choix au regard des possibilités financières, et notamment le report des 80 000 € de réserve foncière en crédit reportés, c'est une manière d'être logique avec le projet et de préparer l'avenir au-delà du mandat.

Daniel DELAGNEAU préconise de prévoir le changement des véhicules qui ont plus de 10 ans.

Ces actions en discussion, sont résumées ci-après :

Affaires scolaires : PC portable (2), vidéo projecteurs fixes (2), reconduction de la participation piscine. Rideaux salle de sieste et stores classe GS/CP Climatiseur, Anti pincés doigts. Wifi
Restaurant scolaire : changement de tables et chaises. Traçage cour de récréation.

Travaux :

Ecole : Réfection de salle de classe par les agents communaux. Fenêtres à changer.

Salle Polyvalente : cimaises et peinture petite salle, Réfection des sols (provision).

Amélioration de la voirie redressement du monument aux morts, caniveaux mairie, signalétique commerces, aménagement rue du Bady et chemin Vert, trottoirs chemin de la Mouturière et carrefour boîte aux lettres, Mise aux normes éclairage public, curages fossés. Installation et entretien défibrillateurs.

Opération Cœur de village : fin de l'opération, meuble courrier Mairie, destructeur papier, repose pieds bureau.

Divers : réserve foncière, achat matériel : tondeuse ; auto-laveuse pour la salle polyvalente, révision du PLU (provision) frais d'instruction droit des sols, transformateur rue des Moulins, changement des véhicules (provision).

IV – PRESENTATION POUR AVIS DU SCHEMA D'MENAGEMENT DU BADY

Les deux projets élaborés par Calade Etude sont proposés à l'ensemble des conseillers pour prise de connaissance et réflexion. Ils seront ensuite présentés aux habitants du quartier lors d'une réunion avec : les habitants les élus, le Conseil Général (si possible) et Calade Etude.

Un débat s'instaure sur la visibilité pour la solution n°2. Une proposition d'un mixte des deux solutions est suggérée.

V- EXAMEN DE DEVIS

Fenêtres salle de classe : 3 devis ont été demandés. L'entreprise Ombres et Lumières est retenue à l'unanimité pour un montant de 4800.00 € TTC.

Travaux petite salle polyvalente : La société LINEAX est retenue pour un montant de 4700 € TTC. Une présentation sera faite aux commerçants.

Travaux petite salle polyvalente : travail des élus le 9, 10 et 11 février.

Prochaine réunion de la commission travaux le 26/02 à 20h00.

Information :

Le Conseil Général procèdera à la réfection d'une section de l'enrobé de la RD 936.

Question Diverse :

Franck Bernard rappelle une nouvelle fois que le panneau de signalisation de la Zone Artisanale est mal placé, M. COMTE de la Société SOTRADEL l'a fait remarquer à plusieurs reprises. Ne pourrait-on pas le démonter par nos propres moyens ? Mme le Maire assure que l'information est remontée à la CCDSV. Proposition est faite de voir directement avec la Sté attributaire du marché de mise en place des panneaux, en informant la C C D S V.

Séance levée à 23h10

Prochain conseil le 31/03/2015